

Otocystes



Demarches

pour obtenir

Le Vivier de Bangeh

AU BON MARCHÉ

MAISON ARISTIDE BOUCAUT

PARIS

Secrétariat.

*

Paris, le 25 mars 1887

Monsieur



Madame Boucaut a reçu votre lettre et me charge de vous faire agréer l'expression bien sincère de son regret de ce que la tâche considérable entreprise par elle dans le domaine de la bienfaisance, l'oblige à être très exclusive sous ce rapport

En ce moment surtout et après les dures épreuves de cet hiver qui ne semble pas vouloir finir, il lui faut s'interdire toute infraction à la règle imposée sous ce rapport par l'innombrable quantité de demandes.

Agreez, Monsieur, avec

les regrets réitérés que j'ai
l'honneur de vous transmettre,
l'assurance du profond respect
avec lequel j'écris

Votre serviteur

~~Rarcher~~
~~secrétaire~~
~~particulier~~

Monsieur de Lacaze Duthiers
7 rue de l'Étrépadre

PONTS ET CHAUSSEES

Perpignan, le 30 Août 1887.

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

Numéro d'ordre du registre :



L'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées,
Chargé du service de l'arrondissement de l'Est.

A Monsieur Le Lacaze Duthiers,
Professeur à la Sorbonne,
Directeur du laboratoire Arago.



Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez
bien voulu me faire de votre rapport à l'Institut
sur les progrès du laboratoire Arago.

Je m'occupe du projet d'établissement d'un
vivier destiné aux essais de culture, commandés par
M. le Ministre de l'Agriculture.

Je connais l'emplacement sur lequel vous
désirez que le vivier fut établi, ainsi que les
conditions à remplir pour le renouvellement des eaux.
Il est une question d'une très grande importance,
sur laquelle je tiendrais à être fixé, c'est celle
de la hauteur d'eau ou profondeur au fond,

ainsi que les dimensions du vivier.

Je vous serai très-reconnaissant, Monsieur,
si vous vouliez bien me faire connaître les
conditions que devra remplir le vivier

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de mon parfait dévouement

J. C. Pottier

S'appliquant à ces travaux qui ne l'intéressent guère
mais je considère comme à peu près certain que
le projet de M. Cutjach n'avait aucune chance
d'être adopté. Peut-être au contraire l'enceinte figurée au
croquis serait-elle approuvée comme donnant lieu à une dépense
beaucoup moindre.
Je suis, Monsieur le Professeur, l'assuré
de mes sentiments très distingués,

[Signature]

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SERVICE ORDINAIRE

ÉTRES & TRAVAUX
DE CHEMINS DE FER

SERVICE MARITIME

SERVICE HYDRAULIQUE

Numéro d'ordre
du Registre 1 } 5782

Perpignan, le 26 Janvier 1882

L'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées

M. Nordens de Lacaze, Duffiers, Professeur
à la Faculté des Sciences de Paris, membre de l'Institut.

Monsieur le Professeur,

M. Cutjach vient de m'adresser le projet qu'il a
établi sur un vivier maritime destiné à former une dépendance
du Laboratoire Hydre.

Je ne puis vous dissimuler que ce projet, tel qu'il
est conçu, attribuant au vivier une importance qui
dépasserait celle de l'ouvrage dont il devait d'abord n'être
qu'un accessoire, ne me paraît avoir aucune chance
d'être adopté par l'Administration.

Pour comprendre dans le vivier une certaine
surface où la profondeur de l'eau peut atteindre 4 mètres,
M. Cutjach a été amené à donner à cet ouvrage dans
le sens perpendiculaire à la direction de la jetée une
longueur de 50 mètres et à le faire ^{construire} remplir d'une
manière favorable sur l'axe du Pontalé.
La dépense totale du projet complet est évaluée



à 80 000,00 de décomposant ainsi :

1 ^o Pour un marchepied stable le long et au pied	
de la jetée actuelle	12.000,00.
2 ^o Pour le mur abri destiné à prolonger	
le môle actuel à manière à abriter une plus	
grande surface de l'anse du Fontautic	15.000,00
3 ^o Digues formant l'ensemble au vivier	39.000,00
4 ^o Somme à valoir pour dépenses imprévues	14.000,00
	<hr/>
Total	80.000,00

Le seul ouvrage intéressant d'une manière directe le port de Banguls consiste dans le mur abri dont la défense est relativement minime; aussi cette construction semble-t-elle susceptible d'être approuvée, mais il me paraît absolument improbable qu'en présence de la situation budgétaire actuelle l'Administration puisse prendre en considération les autres éléments du projet formant la dépendance demandée du laboratoire.

Et s'abandonner le marchepied est-il bien indispensable?

M. le Préparateur, que j'ai eu l'occasion de voir ces jours derniers, pendant une de mes tournées à Banguls, a paru disposé à admettre qu'un accès spécial n'est pas nécessaire, et qu'il suffirait d'établir, vers l'extrémité de la jetée un escalier en pierre permettant d'accéder au vivier en passant sur la plate comme le font tous les baiguemurs qui vont à l'île Grasse.

D'un autre côté, au lieu de faire une énorme jetée

pour enclore un espace où la profondeur de l'eau atteigne 3 ou 4 mètres, ne serait-il pas équivalent d'obtenir cette profondeur par quelques dièdres que l'on pourrait faire à bec, après avoir construit l'enceinte, en puisant dans l'intérieur.

Cette solution me paraît avantageuse, que dans le cas où l'on pourrait se contenter d'une surface très restreinte car, dans le cas contraire, le dièdre sous l'eau sur une grande étendue entraînerait vite une dépense considérable.

Je crois que, dans l'espèce, on ne peut rétrograder à la construction de se limiter au strict nécessaire et je n'ai, je l'avoue, aucune donnée sur la limite au-dessous de laquelle on ne saurait accéder sans s'exposer à rendre l'aqueduc stérile. Ce serait à vous de le faire.

Je joint à ma lettre un calque du plan de M. Cutzach avec indication des courbes et niveaux.

J'ai représenté au crayon l'emplacement des jetées plus modestes de 3^m,00 de largeur en couronne isolant une surface d'environ 100^m,² dans l'étendue de laquelle la profondeur varierait de 6^m,00 à 8^m,00. On pourrait en approfondir une partie de manière à obtenir une profondeur de 3^m,00 sur une centaine de mètres carrés.

Si ce programme avait votre assentiment, je le ferais pour base d'un contre-projet qui serait soumis avec celui de M. Cutzach à l'Administration. J'ignore de la manière des Travaux Publics comment il faut procéder à la charge une dépense même modérée.

PONTS ET CHAUSSEES

Perpignan, le 28 Décembre 1888

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

Numéro d'ordre du registre :



L'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées,
Chargé du service de l'arrondissement de l'Est,

A Monsieur de Sacaze Fulbiers,
Membre de l'Institut professeur à la Sorbonne,
Directeur du Laboratoire Crayo.

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous adresser, ainsi que je vous en ai fait la promesse, un plan indiquant l'emplacement du ravier rejeté par la décision de M. le Ministre des Travaux Publics du 11 Décembre 1888 et celui qui a été prescrit par cette même décision.

J'élite pour le moment de me prononcer sur les avantages et les inconvénients que peuvent présenter les deux projets en présence. Je dois

au préalable, étudier quels sont les effets de la
mer franchissant le môle, c'est là pour moi la
grosse question.

Recevez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de mon parfait dévouement.

J. L. Dutraich



Paris, le

6 NOV. 1889

188

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines.

Division
de la Navigation.

1.^{er} Bureau.

Ports maritimes.
Syriènes orientales.
Banyuls-sur-Mer.
Construction d'un vivier
de pisciculture marine.

Monsieur,



Par une lettre du 25 octobre dernier, vous m'avez prié d'accorder à titre exceptionnel, une allocation de 8,000^{fr.} à 10,000^{fr.} pour la construction d'un vivier à annexer au laboratoire de zoologie maritime et de pisciculture de Banyuls-sur-mer.

Ainsi que vous avez dû en être informé par M. M. les Ingénieurs des Syriènes-Orientales, mon prédécesseur, en indiquant, par une décision du 11 Décembre 1888, dans quelles conditions pourrait être établi, le vivier dont il s'agit, a expressément stipulé que le département des Travaux Publics ne pourrait en rien contribuer à la dépense.

Il est d'autant moins possible de revenir aujourd'hui sur cette décision que mon Administration ne dispose d'aucuns fonds pour cet objet et que la pêche maritime relève du Ministère de la Mer et non de celui des Travaux.

A M. de Lacaze-Duthiers, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.

Publics.

Je ne puis donc, Monsieur, donner satisfaction à la demande que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en exprime tous mes regrets.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

4^{es} Fev. 18

tous mes regrets.

Paris, le 11 Décembre 1889.

Monsieur le Préfet, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre le projet présenté par M. M. les Ingénieurs pour le prolongement du mur abri du port de Banguls (jetée de Fontaulé) et subsidiairement la construction d'un vivier de pisciculture maritime demandé par le Ministère de l'Agriculture.

Ce projet, dont les dispositions, en ce qui concerne l'établissement du vivier, ont été étudiées par M. M. les Ingénieurs, de concert avec M. le Professeur de Lacaze Duthiers, comporterait une dépense de 80.000^f, ainsi répartie:

marchepied	11.928, 23
mur d'abri	15.140, 07
enceinte du vivier	38.745, 18
Somme à valoir	14.186, 52
Total	80.000 ^f , 00

Saisi de l'examen de l'affaire, le Conseil Général des Ponts et Chaussées a présenté les observations suivantes:

Il n'y a, au fond, aucune corrélation à établir entre le prolongement de la jetée de Fontaulé et la construction du vivier projeté, sauf que le prolongement de la jetée serait nécessaire pour permettre la construction de ce dernier ouvrage à l'emplacement indiqué.

Ce prolongement est réclamé par la commune de Banguls et il aura pour effet de compléter l'abri de l'anse de Fontaulé. L'Administration des Travaux Publics peut dès lors en accepter l'éventualité et inviter M. M. les Ingénieurs à en dresser un projet régulier, qui devra être conçu de façon à satisfaire uniquement aux besoins de la navigation et dont l'utilité et les dispositions



Devront être justifiés avec soin.

Dans cet ordre d'idées, ce projet pourrait être réalisé moyennant une dépense d'environ 16.800,50 en supprimant celle prévue pour l'établissement d'un marche-pied qui paraît entièrement inutile, et qu'il serait du moins facile de remplacer par un sentier exécuté en rigole avec une dépense insignifiante sur la somme à valoir et dans des conditions suffisantes pour les besoins du service.

Quant au vivier projeté, on doit reconnaître que cette création n'intéresse que le Département de l'Agriculture, qui aura à en arrêter les dispositions définitives et à supporter la dépense.

Il semble d'ailleurs qu'on pourra réaliser de sérieuses économies en changeant l'emplacement et les dispositions qui avaient été adoptés sur les indications de M. de Lacaze-Duthiers.

Ce que désire, en effet, ce professeur, c'est d'avoir une enceinte de 1700^m dans laquelle il y ait 600 à 700^m par des fonds variant de 2^m/5 à 4^m/5 et 1000 à 1100^m variant par des fonds de 0,5 à 2,5. Rien ne paraît s'opposer à ce qu'on puisse réaliser un vivier semblable, en se reportant vers le sud, de manière que la limite à l'Ouest suive les fonds de 1^m/5, ou il est très facile de construire sans frais exceptionnels une enceinte maçonnée derrière laquelle on pourra creuser tout le vivier à sec, et par suite à bas prix. Il ne restera ensuite qu'à creuser, très chèrement, il est vrai, une tranchée de 4 à 5^m allant des fonds de 1,5 aux fonds de 4,5, sur 1^m environ de longueur, mais ayant un cube très faible de 100^m environ.

On pourrait même alors donner de meilleures conditions de profondeur au vivier, qui dans le projet n'a qu'une surface insignifiante dans la grande profondeur de 3,5.

Avec ces dispositions le prix du vivier serait diminué de moitié, au moins. On peut en même temps dire que la somme à valoir sur un projet ne présentant ainsi que des aléas très faibles pourrait être réduite à 10% des dépenses environ. Par suite, la dépense totale du projet pourrait être ramené à 38000, f., savoir:

mur. abri	15.140, 07
vivier	19.000, 00
Somme à valoir	3.859, 93
	<u>38.000, 00</u>

Comme on ne saurait admettre que les fonds du Ministère des Travaux Publics soient appelés à payer les travaux du vivier qui sera placé sous la Direction du Ministère de l'Agriculture, il semble naturel que chaque Département soit chargé de la dépense correspondant aux intérêts qu'il représente.

Cette dépense pourrait dès lors être répartie comme il suit:

Ministère des Travaux publics	{	mur d'abri	15.140, 07	} 16.800, 00
		Somme à valoir	1.659, 93	
Ministère de l'Agriculture	{	vivier	19.000, 00	} 21.200, 00
		Somme à valoir	2.200, 00	
		Total	38.000, 00	

Je m'associe de tous points, à cette manière de voir du Conseil, et conformément à son avis, j'ai décidé qu'il y avait lieu:

1^o D'inviter M. M. les Ingénieurs à présenter pour le prolongement de la jetée de Fontaulé un projet conçu en vue des seuls besoins de la navigation et dont l'utilité et les dispositions devront être justifiées avec soin;

2^o de leur faire part des observations présentées au

Sujet du projet du vivier, en les invitant à les communiquer à M. le Professeur De Lacaze Duthiers et à se concerter avec lui pour la rédaction d'un nouveau projet de cet ouvrage, dont l'emplacement serait choisi sans connexité avec celui du projet actuel. Quelles qu'en soient d'ailleurs les dispositions, elles devront être soumises à l'instruction réglementaire (Com. nautique, conférences mixtes, etc.);

3^e de les informer que le prolongement de la jetée serait seul, s'il y a lieu, exécuté aux frais du Département des Travaux Publics et que la construction du vivier sera laissée à la charge du Département de l'Agriculture, qui en prendra l'initiative et la responsabilité.

Enfin, je vous prie, donner connaissance de cette décision à M. M. les Ingénieurs et les inviter à se conformer aux instructions qu'elle comporte.

Ci-joint les pièces communiquées.

Recevez, etc. ---

Le Ministre des Travaux Publics,
Pour le Ministre et par autorisation
Le Directeur des Routes,
de la Navigation et des Rivières,
Signé : Guillaum.

Pour copie conforme et notification à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ports et Chaussées.

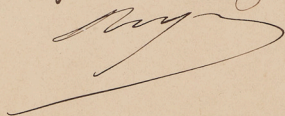
Ci-joint les pièces du projet

Perpignan, le 17 Décembre 1888,

Le Secrétaire Général,

Signé : Dulucet.

Pour copie Conforme;
L'Ingénieur en Chef,



PONTS ET CHAUSSEES

Perpignan, le 24 janvier 1880

DÉPARTEMENT

DES

PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT

DE L'EST

Numéro d'ordre du registre :



L'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées,

Chargé du service de l'arrondissement de l'Est.

A Monsieur de Lacaze - Duthiers
Membre de l'Institut
Directeur du Laboratoire Otago.



Monsieur le Directeur.

La remise entre vos mains des fonds du Ministère de l'Instruction publique ne sera pas une difficulté pour l'exécution des travaux. — Si vous disposez immédiatement des 25000 fr., on pourrait traiter avec un tâcheron, et les pièces de dépenses vous seraient ensuite remises par nous pour effectuer les paiements et pour servir de justification de l'emploi des fonds auprès des deux Ministères.

La solution primitive de la centralisation
des fonds au Ministère des Travaux Publics
avait le grand avantage de dégager complète-
ment votre responsabilité, vous n'avez pas de
paiements directs à faire et pourtant pas de justifications
à produire.

Il est évident, qu'en disposant des fonds,
nous pourrions aller plus vite et nous aurions
surtout la faculté de nous débarrasser du tâcheron.
S'il ne voulait pas marcher, faculté que l'on n'a
pas avec un entrepreneur.

Donc, sauf les tracasseries personnelles que
cela pourra vous occasionner, je ne verrai
que des avantages à ce que vous disposiez directement
des 25000,00.

Je ne sais s'il sera possible d'obtenir
le concours du Conseil Général, cependant, je crois
que l'on pourrait aboutir en faisant une démarche
personnelle auprès de chacun des membres.
J'ai, hélas! comme tant d'autres, été
atteint par la maladie à la mode. A un certain
moment, ma famille et le personnel des bureaux

tout était bouleversé; nous n'avons eu heureusement
à déplorer aucun accident grave.

J'ai été heureux de constater que
vous aviez été indemne.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur le Directeur,
Vôtre très-obéissant et dévoué serviteur.

J. L. Putzsch

PONTS ET CHAUSSÉES

Perpignan, le 13 Mars 1889

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES



SERVICE ORDINAIRE

ÉTUDES & TRAVAUX

DE CHEMINS DE FER

SERVICE MARITIME

SERVICE HYDRAULIQUE

Numéro d'ordre
du Registre A } 5762

L'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées

À Monsieur de Lacaze Duthiers, Professeur
à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de
l'Institut.

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie ci-jointe d'une
dépêche du 11 Décembre dernier par laquelle M. le Ministre
des Travaux Publics a statué sur notre projet de prolongement
du mur abri de Banyuls et de construction d'un vivier pour
le laboratoire Arago.

Je me tiens à votre disposition pour étudier de concert
avec vous, conformément au désir exprimé par M. le Ministre,
un nouveau projet de vivier conçu dans le sens indiqué par
par l'Administration et dont nous pourrions commencer la
rédaction dès que M. Cutzach aura terminé l'étude du projet
spécial de prolongement de la jetée.

Je vous prie, Monsieur le Professeur, d'assurance de
mes sentiments tout dévoués,

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PONTS & CHAUSSÉES

SERVICE ORDINAIRE

DÉPARTEMENT
des
Pyrénées-Orientales.

Numéro d'ordre
du registre.

Perpignan, le 17^e Avril 1890.



L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSÉES
DE L'ARRONDISSEMENT DE L'EST

A M. *sieur de Lacaze*
Duthiers, Membre
de l'Institut, Directeur
du laboratoire Arago.

Monsieur le Directeur,

*Le chemin prévu entre
l'ancien moulin Ty et le
terrain remis au Laboratoire
a une largeur de 4^m 50, il
a été pris en entier sur
le terrain cadastré au nom
de l'Etat, M. Noi n'a
donc d'autres droits sur
ce chemin que celui de
passage, du vu et
d'accès.*

S'il le faut nous saurons
mettre M. Noé à la
raison.

J'écris à M. Sagols
pour intervenir.

Quant à la concession,
j'envoie à M. Sagols
une copie du plan annexé
à l'arrêté qui a concédé
pour 3, 6, 9 l'exploitation
des bains de mer à M.
Noé, afin d'empêcher
tout empiètement.

La largeur concédée
est de dix mètres, laissant
libre au chemin de 6.^m
de largeur le long des
constructions Noé.

La construction s'étend
sur une longueur de

40.^m en partant d'un point
situé à 2.^m de la borne
d'amarrage.

Je prépare la note
relative aux dépêchements
de Salers s.^r Hippolyte
et La Nouvelle.

Recevez, Monsieur
le Directeur, l'assurance
de mon parfait
dévouement.

J. C. Dutouché

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PONTS & CHAUSSEES

SERVICE ORDINAIRE

DÉPARTEMENT

des
Pyrénées-Orientales.

Numéro d'ordre
du registre.



Perpignan, le 1^{er} Juillet 1890

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSEES

DE L'ARRONDISSEMENT DE L'EST

A M. supérieur de Lacaze

Duthiers. Membre
de l'Institut. &c...

Monsieur le Professeur,

J'ai répondu depuis
le 24 Juin 1890 aux observations
de M. l'Inspecteur
G^{al}. sur le projet du
Vivier de Banyuls.
M. l'Inspecteur G^{al}
craignait que le vivier
par ses dispositions
n'augmentât le resser-

crois que vous pourriez
voir à ce sujet M.
l'Inspecteur G^{al}. Arnaud
(Rue Casotte 11.) vous
pourriez discuter avec
lui les conditions de diminution
du vivier que l'on paraît
vouloir réduire. On
gagnerait un temps
précieux et je serais
peut être alors de l'embaras
dans lequel je me trouve
de satisfaire à la fois
à votre programme et
aux décisions de l'A^g.
qui risquent d'être prises
à un point de vue tout
opposé.
Soyez persuadé, Monsieur
le Professeur, que je ferai

Je suis sûr que vous pourriez voir à ce sujet M. l'Inspecteur G^{al}. Arnaud (Rue Casotte 11.) vous pourriez discuter avec lui les conditions de diminution du vivier que l'on paraît vouloir réduire. On gagnerait un temps précieux et je serais peut être alors de l'embaras dans lequel je me trouve de satisfaire à la fois à votre programme et aux décisions de l'A^g. qui risquent d'être prises à un point de vue tout opposé. Soyez persuadé, Monsieur le Professeur, que je ferai

dans l'enceinte du Fontaineau
et ne compromet l'abri
que présente cette anse.

Vous allez adjoindre,
le 17, le projet de
prolongement du
môle, ce sera toujours
un commencement
et une plus grande
protection pour les
travaux du laboratoire.

M. l'Ing^r en chef
fait les conférences au
second degré pour
la passerelle de la
Baillaury: tous les avis
sont favorables, ces
travaux qui vous

intéressent beaucoup, vont
donc pouvoir aboutir.

Reste enfin la fameuse
question du phare que
la municipalité ne
me paraît pas comprendre.
Je vais me rendre un ou
ces jours à Banyuls
pour tirer cette question
au clair.

Celle est la situation
de toutes les questions
qui vous intéressent
à Banyuls: je n'ai
encore reçu aucune
décision concernant le
vivier et j'ignore complètement
s'il sera proposé des
modifications, mais je

MINISTÈRE
DES
Travaux Publics
CABINET
DU
CONSEILLER D'ÉTAT
Directeur
DES ROUTES, DE LA NAVIGATION
et des Mines

République Française
Paris, le 17 juillet 1890



Monsieur

J'ai eu de recevoir de M. Liard la lettre
relative à votre petit escalier de Roroff. Nous
envoyons demain à M. Lorisier des instructions
conformes à votre désir.

San Auguste, nous avons écrit officiellement
le 25 à l'Instruction publique ; de son côté le Ministère
aura approuvé les conclusions de M. l'Inspecteur
général Arnoux, nous ferons ouvrir le pont
nautique et le confier aux marins : nous y
sommes malheureusement obligés par la
Marine et la Guerre, si un jour on veut le
travail presté, et votre vigne va éprouver un
retard par suite de ces formalités, dont nous
souffrons pour tous nos travaux sans pouvoir

vous y soustraire. Nous ferons le possible pour
le faire.

Très-vivement, Monsieur, l'assurance
de vos sentiments les plus distingués

Guillemy

Paris, le 10 juillet 1890

Monsieur,



Je viens vous adresser ce solliciteur. Il s'agit de mon fils, qui, mardi prochain, 22 juillet, subit l'examen écrit du baccalauréat en sciences, et qui, s'il est admissible, subira l'examen oral le jeudi 24 (13^{ème} série). Permettez-moi de le recommander, par votre intermédiaire, à la bienveillante attention de vos collègues. Les examinateurs désignés sont M. Laisant, Crost et Pasteur; mais souvent il y a des modifications à ces indications. Je serais entièrement obligé d'avoir la bonté de me faire votre bienveillant concours en cette circonstance.

Après, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués, et l'expression de ma reconnaissance. Veuillez agréer,

PONTS ET CHAUSSEES

Perpignan, le 27 août 1890

DÉPARTEMENT

DES

PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT

DE L'EST

Numéro d'ordre du registre :



L'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées,
Chargé du service de l'arrondissement de l'Est,

A Monsieur de Lacaze Duthiers,
Membre de l'Institut,



Monsieur le Professeur,

J'ai attendu pour répondre à votre lettre du 13 août de connaître le jour de la réunion de la commission nautique.

Cette commission se réunira à la mairie de Banyuls le 2 septembre à 3 h. du soir. Elle formulera son avis et, s'il y a lieu, ses observations sur le projet de vivier. Je me présenterai devant la Commission pour soutenir et défendre le projet.

Je crois qu'il serait très utile que vous puissiez fournir à la commission nautique des explications sur le but et l'utilité du vivier au point de vue de la reproduction de diverses espèces et par suite de sa grande utilité pour la pêche. Vous pourriez d'ailleurs vous faire représenter par le préparateur du laboratoire.

Je fais marcher de pair les conférences mixtes.

Tout le dossier est entre les mains du Génie militaire ;
il sera transmis au service des travaux hydrauliques
de la Marine dès qu'il m'aura été envoyé. Mais
tout cela prend du temps.

Dès que les conférences seront terminées et que le
dossier de la commission nautique me sera parvenu,
je transmettrai le tout avec un rapport à l'appui
à l'administration qui statuera définitivement.

Ce n'est que lorsque la décision définitive aura
été notifiée à la Préfecture que l'on pourra soumettre
les travaux à l'adjudication.

Telle est, Monsieur le Professeur, la situation de
l'instruction que le service local des Ponts et chaussées
accélère autant qu'il est en son pouvoir.

Recevez,

Monsieur le Professeur,

l'assurance de mon plus parfait dévouement,

J. L. Dutraich

MINISTÈRE
DES
Travaux Publics
CABINET
DU
CONSEILLER D'ÉTAT
Directeur
DES ROUTES, DE LA NAVIGATION
et des Mines

Paris, le 19 oct. 1890.



Monsieur

J'ai vraiment touché de l'aimable initiative
que vous avez prise en faveur de mon fils. Il aura
besoin peut-être des soins de M. Thitippon, car il a été
souffrant pendant les vacances et son traitement de rééducation
à ressortir, plus ardu, de cette perte de temps. Recroyez
mes vifs remerciements pour tout ce que vous avez fait
et pouvez encore faire en sa faveur. Il est inscrit pour
passer l'examen écrit le 23.

Je suis heureux de vous apprendre de si la suite
du résultat favorable des concours nautiques et de
comprendre ainsi, pour vous-même l'initiative la plus
digne, orientale à mettre en adjudication le plus tôt
possible le travail de votre rivier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes
sentiments les plus distingués

Guillaum

MINISTÈRE
DES
Travaux Publics
CABINET
DU
CONSEILLER D'ÉTAT
Directeur
DES ROUTES, DE LA NAVIGATION
et des Mines

République Française

Paris, le 17 octobre 1890



Monsieur

Vous m'avez exprimé, d'y a quelques
mois, l'intérêt qui s'attachait à l'exécution
d'un parcelle de la Baillancy à Nancy.
Le projet, après quelques modifications, nous s'
être l'objet d'un avis favorable du Conseil
général des Ponts et Chaussées, et nous
en attendons l'approbation au sujet de
l'opération orientale. Je suis heureux de
vous en informer.

Très-vieille après, Monsieur, l'assurance
de mes sentiments les plus distingués
Sincèrement
G. Guichard

Monsieur de La Cass Dubois

2157.

Laboratoire Croze



Vivier

Bonheur de Touds - - m Liard 1500
m 2 Page - beuaten
mimite
1000

Ministère
de
l'Agriculture.

Direction
de
l'Agriculture.

1^{er} Bureau.

Enseignement agricole
ou
Encouragements à l'Agriculture.

République Française

Paris, le

- 9 JAN. 1890

18



Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date de ce jour, je vous ai accordé un crédit de Dix mille francs (10.000^f), pour participation à la construction du vivier d'expériences projeté à Banyuls-sur-Mer.

Vous recevrez prochainement cette somme dont l'emploi devra être justifié ultérieurement par vous.

Je suis heureux de saisir cette occasion de vous témoigner l'intérêt que je porte à vos savantes recherches sur les questions de zoologie dans leurs rapports avec la pisciculture et l'ostréiculture.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,

Léopold Delort



A. M. Lacaze-Duthiers.

Remise des 2000 f.
du Conseil general - d. d. O.
Le 24 de mars 1892



Ministère
de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Ordre de versement.

Exercice 1892.



Chapitre 8.

Conformément aux dispositions de l'Article 20 du Règlement du 16 octobre 1867 sur la comptabilité publique, Monsieur de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, est autorisé à verser à la Caisse de M^r le Receveur Central de la Seine, la somme dont l'indication suit, pour les motifs ci-après énoncés, savoir :

Versement, à titre de Fonds de concours, d'une subvention de 2000^{frs}, pour l'installation, en 1892, d'un vivier au Laboratoire de Zoologie marine de Banyuls-sur-Mer, annexe de la Faculté des Sciences de Paris.

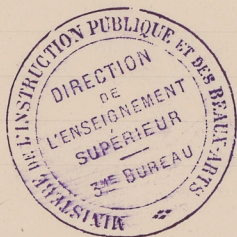
Cette somme sera rattachée au Chapitre 8 du Budget de l'Instruction publique (Exercice 1892).

Chrétié le présent état à la somme de Deux mille francs.
Paris, le 26 Mars 1892.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,

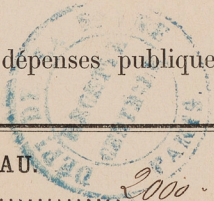


L. Christ



RÉCÉPISSÉ

Pour Versement sur Fonds de concours pour dépenses publiques.



DÉPARTEMENT DE LA SEINE	BORDEREAU
RECETTE CENTRALE.	NUMÉRAIRE..... 2000.
	Récépissé du Trésor.....
	TOTAL..... 2000.

N^o 9023
DU RÉCÉPISSÉ.

Je soussigné, Receveur central des finances du Dép^t de la Seine, reconnais avoir reçu de *M de Lacaze - Duthiers* la somme de *deux mille francs*

dans les valeurs ci-dessus détaillées, et pour les motifs ci-après,

SAVOIR :

Complément de la subvention pour l'année 1888 pour l'installation du vivier du laboratoire de zoologie de Banquets Sur-Mer, amené de la faculté des Sciences de Paris

A Paris, ce *28 mars* 188*8*.

Le Receveur central des finances,
PAR PROCURATION DE M. MARIE,

Visé par Nous, Contrôleur spécial délégué près du Receveur central,
Sous la même date et le même numéro.



28 MAR 1888

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

DIVISION
DE LA NAVIGATION

Paris, le

15 JUIL. 1890

188

Monsieur.



^{1^{er}} Bureau
Cots Maritimes.
Pyénées Orientales.
Cot de Banyuls.
Construction d'un Ravier.

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'après avoir fait examiner le projet, dressé par les Ingénieurs pour la construction d'un vivier à affecter au service du laboratoire de Zoologie marine de Banyuls, j'ai reconnu que ce projet était susceptible d'être pris en considération.

M. le Ministre de l'Instruction publique étant seul compétent pour statuer sur ce point, je lui transmets, par le courrier de ce jour, le dossier du projet.

Dès que mon Collègue m'aura fait connaître sa décision, je donnerai aux Ingénieurs les instructions nécessaires pour que l'ouverture de l'enquête nautique et des

à M. de Lacaze Duthiers, Membre de l'Institut.

conférences mixtes, auxquelles doit
être soumis ce projet, soit poursuivie
dans le plus bref délai possible.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération la plus dis-
tinguée.

Le Ministre des Travaux Publics:

Pour le Ministre et par autorisation:

Le Conseiller d'Etat,

Directeur des Routes, de la Navigation et des Mines,

Lhuillier

PRÉFECTURE
DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

République Française

1 Division

1 BUREAU

N°

OBJET =

Perpignan le 19 Avril 1890

Laboratoire zoologique
de Banyuls-sur-mer



Monsieur le Directeur,

Construction d'un vivier

Subvention départementale

J'ai la satisfaction de vous informer que, sur ma proposition, le Conseil Général, vous a accordé une subvention de 2000 francs pour vous aider à payer la dépense de construction d'un grand vivier sous les murs du laboratoire Arago, situé à Banyuls-sur-Mer.

Je regrette vivement que la situation financière du département ne m'ait pas permis de vous proposer pour une plus forte allocation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

A. Bonhaur

Monsieur Sacaze Dubhiers
Directeur du Laboratoire Arago
à Banyuls-sur-Mer.

Les mots deniers propres
Souligné en Rouge - il indique
que cette partie - :

Ces travaux ont été exécutés
en dehors de l'Instruction publique
avec les sommes qui m'ont été
remises pour mes travaux personnels
et payés directement sans
passer par la filière et
qui n'avait rien à y voir.

Il était donc faux
que je payais avec les deniers
de l'état - tout ce qui
attribuait la propriété.

M. de Lacaze Duthiers
M.

